

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 08 - 066

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 7 novembre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### **Décision 3 : L'attribution du marché relatif à la maintenance et assistance des solutions de gestion des ressources humaines, de paie et d'indemnisation du SDIS de la Loire.**

Le présent marché relatif à la maintenance et l'assistance de la solution de gestion des ressources humaines, de paie et d'indemnisation du SDIS de la Loire entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, il est reconductible trois fois tacitement pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Les prestations feront l'objet d'un lot unique et donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec maximum annuel de 55 000 € HT.

Pour rappel, le SDIS de la Loire possède une solution de gestion des ressources humaines, de paie dénommée SEDIT-RH et une solution d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires dénommée ESCORT CR+.

Ces deux solutions sont fournies par la société BERGER LEVRAULT. L'objet de ce marché est de définir les conditions dans lesquelles le titulaire fournira au pouvoir adjudicateur les prestations maintenance (corrective et évolutive) et d'assistance concernant les logiciels détaillés dans le cahier des charges.

A noter que la société BERGER LEVRAULT étant propriétaire et détenant les droits exclusifs de l'ensemble des suites SEDIT-RH et ESCORT CR+, elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance du système et les prestations d'assistance.

L'offre de la société BERGER LEVRAULT est conforme aux attentes du SDIS de la Loire. Elle décrit les moyens qui vont être mis en œuvre dans le cadre de ce marché.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau décide d'attribuer le marché relatif à la maintenance et assistance des solutions de gestion des ressources humaines, de paie et d'indemnisation du SDIS de la Loire à la société BERGER LEVRAULT, sise 892 rue Yves Kermen - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal flourish extending to the left.

Marianne DARFEUILLE